

# Commission de suivi de site

Évolution du cadre réglementaire des instances de concertation



# La création du CSS

Transformation des CLIC et CLIS en  
CSS : évolution ou révolution ?



# Les raisons de ce changement

- Décision issue du débat national du Grenelle de l'environnement
- Objectifs poursuivis :
  - Améliorer l'information des acteurs locaux sur les questions de risques et d'environnement
  - Uniformiser les pratiques en matière de concertation
  - Étendre le périmètre des instances de concertation

# Le nouveau cadre réglementaire

- Loi Grenelle II (loi du 12 juillet 2010)
- Décret 2012-189 du 7 février 2012 fixant les modalités de fonctionnement des commissions de suivi de site
- Circulaire d'application du 15 novembre 2012

# Les missions du CSS

- Définition d'un cadre d'échange et d'information entre les différentes parties prenantes locales
- Suivre l'activité et le fonctionnement des établissements ou des sites (extension du champs)
- Favoriser l'information du public
- Participer à des procédures réglementaires

# La composition des CSS

Composition en 5 collèges:

- Etat
  - Élus
  - Exploitants
  - Riverains et associations
  - Salariés
- 
- Composition et fonctionnement définie par arrêté



# Ce qui change pour les CLIC - CLIS

- Sur le fond ... rien (composition, sujet traités)
- Sur la forme :
  - Nouvel arrêté définissant les règles de vote
  - Constitution du bureau
  - Nomination de son président

Questions ?



# Premières délibérations

- Désignation du président ....
- Constitution de bureau ....



Merci de votre attention ...

